

## Conseil d'administration de l'ONCFS du 11 janvier 2017

Le conseil d'administration de l'établissement s'est réuni ce jour, de manière extraordinaire, à la demande son Président Henri SABAROT.

Il s'est inquiété des restrictions budgétaires intervenues à la fin de l'année 2016 qui ont conduit au report du versement du solde de la subvention pour charge de service public dévolue à l'ONCFS et, de fait, à une amputation de la trésorerie de l'établissement de plus de 9 millions d'euros. Les administrateurs ont pris note de l'engagement formel du Commissaire du gouvernement, François MITTEAULT, de restituer cette somme à l'ONCFS dès le début de l'exercice 2017.

Au terme d'un débat animé, le conseil s'est prononcé, à la majorité de ses membres présents ou représentés, en faveur de l'adoption d'une motion portée par le Président du conseil et demandant la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de la participation de l'établissement au processus de mutualisation de ses services départementaux avec ceux de l'Agence française pour la biodiversité, nouvellement créée.

Vous trouverez copie de cette mention en pièce jointe.

La séance s'est achevée par un échange sur le travail effectué par les agents de l'établissement dans le cadre de l'épidémie de grippe aviaire sévissant actuellement dans le pays et au niveau international. Il a été rappelé que les services de l'ONCFS agissaient d'une part dans le domaine de la surveillance des populations, notamment dans le cadre du réseau SAGIR en lien avec les fédérations départementales des chasseurs ; d'autre part en matière de sensibilisation et de contrôle des dispositions réglementaires en vigueur.

La séance a pris fin à 12h50.